

## LES NÉGOCIANTS MARSEILLAIS A CHEIKH-SAÏD A LA FIN DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Dès 1858, lorsque le projet d'ouverture du canal de Suez se précisa comme une réalité prochaine, la France chercha à se ménager, quelque part dans la Mer Rouge, un dépôt de charbon et un établissement maritime, où ses navires pourraient se ravitailler sur la route des Indes et de l'Afrique Orientale.

Tandis que ses consuls entraient en relations avec les chefs coutumiers de la Côte des Somalis et du golfe de Tadjoura, un Français résidant à Aden, M. Mas, se mit en rapport, en 1868, avec un chef arabe, le cheikh yéménite Ali Tabatt Dourein, propriétaire du cap Bab-el-Mandeb, en face de l'île britannique de Périm, pour obtenir une concession autour de la lagune de Cheikh-Saïd. Celle-ci, débouchant sur la mer, pouvait constituer à ses yeux un port d'escale pour des navires en transit et un lieu propice à l'établissement d'une société commerciale de ravitaillement et de négoce.

Ce mouillage, malgré quelques difficultés d'accès, était considéré comme excellent par les caboteurs arabes venant de la côte d'Afrique, qui pouvaient trouver sur place de l'eau douce et du bétail. En fait, les difficultés d'accès à la lagune étaient assez grandes et interdisaient, sans quelques travaux importants, l'entrée de navires d'un tonnage élevé. Malgré cela, Cheikh-Saïd représentait une bonne position pour y créer un centre de commerce moyennant de sérieux capitaux, car tout était à faire et tout à construire.

Le Cheikh Ali Tabatt Dourein, qui avait de gros besoins d'argent, écouta d'une oreille complaisante les avances de M. Mas. Dépourvu de moyens, M. Mas proposa cette affaire avec partage de bénéfices à un autre Français, M. Poilay, ancien employé de la Compagnie du

Canal de Suez. Ce dernier avait quitté le service de la Compagnie pour devenir fournisseur de l'armée anglaise d'Abyssinie de sir Robert Napier, qui débarqua en 1868 au sud de Mas-sawa et battit le Négus Théodoros à la bataille d'Aroguïé, le 10 avril 1868. Cette défaite éthiopienne devait, d'ailleurs, entraîner le suicide de Théodoros.

Les affaires de M. Poilay ayant prospéré, il s'associa avec la Maison Bazin et Rabaud, de Marseille, pour donner plus d'extension à son commerce ; la fin subite de la guerre, par la mort de Théodoros, leur occasionna une très grosse perte qui absorba bien plus que les bénéfices précédemment réalisés.

M. Poilay, ayant cru trouver dans la proposition de M. Mas un moyen de réparer ses pertes et celles de ses associés, la fit accepter par ces derniers qui donnèrent une vingtaine de milliers de francs à M. Mas pour le désintéresser de cette affaire.

Après avoir obtenu l'accord du Cheikh Ali Tabatt Dourein, la Maison Bazin et Rabaud signa avec lui, en décembre 1868, un acte d'acquisition, enregistré au consulat de France à Aden. Cet acte précisait que le territoire concédé partait de la pointe du cap Bab-el-Mandeb jusqu'à six heures de marche dans toutes les directions, à partir du lieu-dit Cheikh-Saïd. Il était stipulé, en outre, qu'Ali Tabatt Dourein devait recevoir 10.000 francs par mois pendant l'année 1870 et jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre de la même année, on lui compléterait la somme de 400.000 francs, prix de vente de Cheikh-Saïd.

La Grande-Bretagne, qui n'avait d'abord nullement pris au sérieux l'affaire engagée par M. Mas, s'en occupa dès lors très activement

et mit tout en œuvre pour faire avorter cette entreprise. Elle commença par provoquer une protestation officielle de la Turquie par l'intermédiaire du gouverneur turc d'Hoddeidah. Cette démarche n'ayant eu aucun effet, les fonctionnaires anglais d'Aden essayèrent d'agir directement sur Ali Tabatt Dourein. Ils lui offrirent l'achat de Cheikh-Saïd contre une somme de 400.000 francs, immédiatement payée, sans compter une autre somme de 50.000 francs, pour la résiliation du marché passé avec les Français. Ali Tabatt Dourein ayant refusé toutes ces offres, les Anglais lui firent déclarer la guerre par toutes les tribus voisines d'Aden à peu près soumises à leur autorité. Le 15 avril 1869, 3.000 guerriers arabes attaquèrent les 700 hommes du Cheikh, lui tuèrent beaucoup de monde et pillèrent ses troupeaux. Poursuivi par la haine des Turcs et en butte aux attaques des Anglais, Ali Tabatt Dourein était dans une situation critique.

Dans l'intervalle, dès janvier 1869, la Maison Bazin et Rabaud avait fait part au gouvernement français de ses tractations avec le Cheikh et réclamait la protection de Paris pour assurer sa prise de possession. Saisi de l'affaire, le Ministère de la Marine envoya sur les lieux, en février 1869, un officier supérieur pour étudier la question. Celui-ci, dès son arrivée à Aden, fut mis au courant, par l'intermédiaire de notre consul, de la protestation du gouverneur turc de Hedjaz qui affirmait que le cheikh concessionnaire avait empiété sur les droits de la Porte et que Cheikh-Saïd était une portion de l'empire ottoman. Cette affirmation était contestable car, en 1869, un navire anglais avait fait naufrage au sud de Moka et avait été pillé. Aux plaintes de la Grande-Bretagne, Constantinople avait répondu que sa suzeraineté ne s'étendait pas au sud de Moka sur la côte arabe.

La protestation turque était appuyée par une démarche du gouverneur britannique d'Aden faisant part de l'hostilité des tribus au projet français.

Dans son rapport au ministre de la Marine, le représentant français, tout en soulignant la très bonne valeur du mouillage de Cheikh-Saïd, précisait cependant que des travaux assez considérables, nécessitant de gros capitaux, devraient être entrepris, si la France voulait donner suite à la proposition de MM. Rabaud et Bazin d'occuper la concession pour le compte du gouvernement français. La passe d'entrée de la lagune devrait être agrandie, des appontements seraient à construire et des aqueducs édifiés pour amener jusqu'à la côte l'eau des puits de l'intérieur.

En outre, sur le plan politique, l'avis du représentant français était défavorable à toute occupation officielle. Sans méconnaître l'intérêt qu'une installation à Cheikh-Saïd pouvait offrir à une maison de commerce, il était souligné dans ce rapport que la France pourrait difficilement s'établir dans une baie dont le principal abri naturel était l'île britannique de Périm, qui n'était qu'à 5 à 6.000 milles de l'entrée de la lagune ; les établissements seraient complètement ouverts, sans défense possible. De plus, les Anglais venaient d'acheter presque toutes les terres qui bordaient la côte entre Aden et Bab-el-Mandeb et dominaient les chefs de toutes les tribus arabes voisines. Le représentant français ajoutait que, si la France occupait Cheikh-Saïd, elle se trouverait dans une telle infériorité politique et militaire relativement à la Grande-Bretagne, vis-à-vis des populations du sud de la Mer Rouge, qu'elle risquerait de créer gratuitement, de nouveau, dans ces parages, une situation aussi inconfortable que celle léguée par le passé sur les côtes de l'Inde.

A quelque point de vue que l'on se place, le gouvernement français n'aurait pas le plus léger intérêt dans cette affaire. Il aurait de grosses dépenses à engager pour tout créer, et à combattre une hostilité très ardente et très puissante des autorités d'Aden.

En se limitant au strict intérêt commercial, le représentant français précisait dans son rapport que l'établissement d'une société de négoce à Cheikh-Saïd suffirait pour tirer parti de tous

les avantages de cette position et que le gouvernement français remplirait tout son devoir en l'appuyant le plus efficacement possible. Il était souligné que les Anglais montreraient peut-être une opposition moins grande quand ils verraient là une simple entreprise commerciale, quoique la réussite de ce comptoir nuirait au commerce d'Aden et provoquerait, de toute manière, une attitude hostile.

Saisi de l'affaire par son collègue de la Marine, le ministre des Affaires étrangères était prêt à rejeter la protestation de la Turquie lorsqu'il reçut, en juin 1869, une curieuse lettre d'un Hollandais, M. Van den Bosch, qui prétendait avoir acquis la concession des propriétaires français et qui offrait de la vendre à la France 1 million 200.000 francs. Cette lettre était d'autant plus curieuse que le gouvernement français savait que la Maison Bazin et Rabaud n'avait versé que 30.000 francs au Cheikh Ali Tabatt Dourein. La proposition de M. Van den Bosch n'ayant pas eu de suite, les négociants marseillais reprirent l'affaire à leur compte et il semble bien que M. Van den Bosch n'ait été, en cette occurrence, qu'un prête-nom.

Quoiqu'il en soit, la Maison Bazin et Rabaud décida d'installer un comptoir à Cheikh-Saïd ; le 24 avril 1870, un navire de Marseille, l'« Union », sous le commandement du capitaine Souchon, appareilla pour la concession qui fut occupée le 30 mai.

Le ministre de la Marine dépêcha sur les lieux le croiseur « Bruat » pour surveiller l'affaire, sans trop s'y mêler directement.

Le gouvernement français faisait cependant savoir, en juin 1870, qu'il n'avait pas l'intention de prendre possession officiellement de Cheikh-Saïd, en raison des difficultés politiques et matérielles qu'une telle installation susciterait. Cependant, apprenant que le gouverneur de Moka avait envoyé, le 22 juin 1870, 50 soldats turcs et 250 auxiliaires pour s'établir à proximité de la concession et surveiller les négociants marseillais, notre ambassadeur à Constantinople reçut la mission d'intervenir auprès de la Porte pour éviter les ingérences turques. En outre, le croiseur « Bruat » se rendit sur les lieux pour protéger nos nationaux.

Ces mesures furent suffisantes et, en juillet de la même année, les Français établis à Cheikh-Saïd faisaient savoir que tout allait suivant leurs désirs et qu'ils étaient pleins d'espoir dans la réussite de leur entreprise.

Sur ces entrefaites, la guerre de 1870 fut déclarée et l'on n'entendit plus parler de Cheikh-Saïd jusqu'en juillet 1881, où le consul de France à Hoddeidah signala la présence, à proximité de la concession, d'un navire de guerre britannique. A cette date et à cause de la guerre de 1870, l'établissement Bazin et Rabaud avait été peu à peu abandonné et, malgré les droits acquis à Cheikh-Saïd, était de nouveau dans une position difficile.

Après deux ans d'éclipse, l'affaire reparaisait à nouveau, en août 1883, à propos du projet attribué à l'Espagne d'acquérir Cheikh-Saïd aux négociants marseillais, et le ministre de la Marine se demandait s'il ne serait pas avantageux pour le gouvernement français de se substituer aux droits de MM. Bazin et Rabaud afin de prévenir une acquisition par Madrid. En outre, les négociants marseillais tentaient de faire pression sur Paris pour faire déclarer Cheikh-Saïd terre française.

Après de nombreuses discussions, il fut convenu de ne pas donner suite à ce projet et de laisser les négociants marseillais libres de disposer de leur propriété. Au point de vue militaire, la situation de Cheikh-Saïd, englobé par les possessions britanniques, était à peu près sans importance. Un établissement militaire nécessiterait de grosses dépenses et provoquerait un nouvel éparpillement des forces françaises. Au point de vue politique, la France se heurtait aux susceptibilités de Londres et de Constantinople et, enfin, sur le plan commercial, l'insuccès de la Société Bazin et Rabaud prouvait que Cheikh-Saïd n'avait pas toute l'importance qu'elle avait voulu lui donner.

En fait, la France avait, depuis 1862, acquis le territoire d'Obock dont les avantages étaient très supérieurs à tous points de vue à ceux de Cheikh-Saïd. Dès 1881, plusieurs sociétés commerciales françaises s'y étaient installées et, quelques années plus tard, en 1884, le gouver-

nement français en prenait officiellement possession, tandis que divers traités avec les chefs coutumiers de la côte permettaient de fonder Djibouti, dont les avantages géographiques et stratégiques n'étaient plus à démontrer. L'essor prodigieux de cette ville, dû à la construction du chemin de fer franco-éthiopien et à celle

d'un port moderne, éclipsa complètement Cheikh-Saïd qui, n'ayant jamais été officiellement occupé par la France, ne resta qu'une entreprise commerciale sans lendemain.

H. LABROUSSE,

Capitaine de Vaisseau.